

Guély Costa, E. (2016). Plagiat et logiciel anti-plagiat dans le monde académique : réflexions autour de l'adoption massive du logiciel Turnitin. *Mélanges Crapel : Revue en didactique des langues et sociolinguistique*, 37(1). pp. 157-164. Repéré à <http://www.atif.fr/spip.php?article4090>.

1. Le plagiat, un « virus » contemporain ?

Le plagiat est un acte associé à la fraude, à la tricherie, voire au vol, dans le contexte d'examens universitaires, ou dans celui de l'appropriation **indue** du discours d'autrui au sein d'un discours supposé personnel. De nombreux cas graves perturbent régulièrement le monde académique, et les procédures sont en général difficiles, longues, complexes et peuvent mener à l'exclusion.

On distingue essentiellement deux types de plagiat : le plagiat de mots (qui est identifiable par les logiciels de détection) et le plagiat d'idées, qui est lui impossible à détecter par une machine : "*Plagiarism can be divided into two main categories – plagiarism of ideas and plagiarism of words (verbatim)*" (Habibzadeh & Marcovitch, 2011 : 67). Au sein de ces deux catégories, différentes formes de plagiat ont été identifiées dans le contexte académique (Guibert & Michaut, 2012). Le plagiat de mots peut ainsi relever de la reproduction intégrale de documents (vol, ou auto-plagiat) ou de l'élaboration d' « un document à partir d'un ou plusieurs originaux (...) en omettant les guillemets et/ou la source (par exemple, le copier-coller de passages sur Internet) » (Guibert & Michaut, 2012 : 152). Le plagiat d'idées repose lui sur la paraphrase d'un auteur, la traduction sans mention de la source, ou la rédaction intégrale par un **tiers** (rémunérée ou non) d'un texte à produire. Certains chercheurs estiment qu'il est irréaliste d'espérer **déléguer** aux machines la question de la détection du plagiat : « *The issue of plagiarism detection cannot be delegated to an electronic detection system or service* » (Introna & Hayes, 2004 : 16). Les logiciels anti-plagiat fonctionnant à partir de la détection de similarités dans des groupes de mots, et ne s'appuyant que sur la forme, il paraît en effet évident qu'aucun logiciel ne peut repérer le plagiat d'idées.